ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 353

présenté par Mme Massat

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« et universitaire »

les mots:

«, universitaire et administrative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter les services de restauration administrative à la liste définie initialement par le projet de loi.